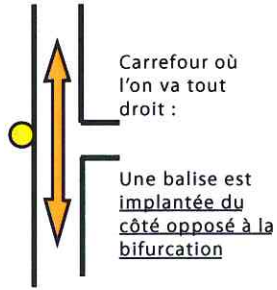


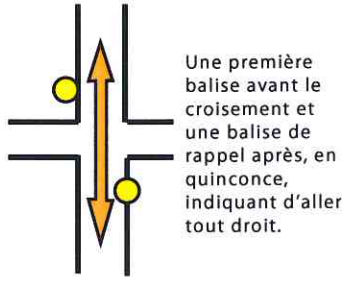


## Principe de balisage des circuits de randonnée

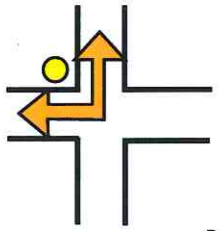


Carrefour où l'on va tout droit :

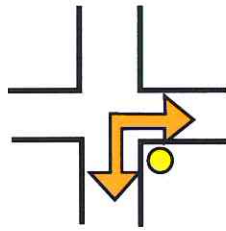
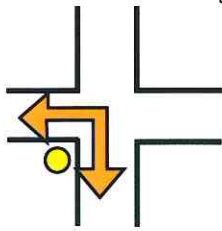
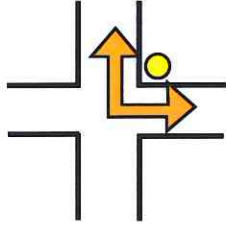
Une balise est implantée du côté opposé à la bifurcation



Une première balise avant le croisement et une balise de rappel après, en quinconce, indiquant d'aller tout droit.



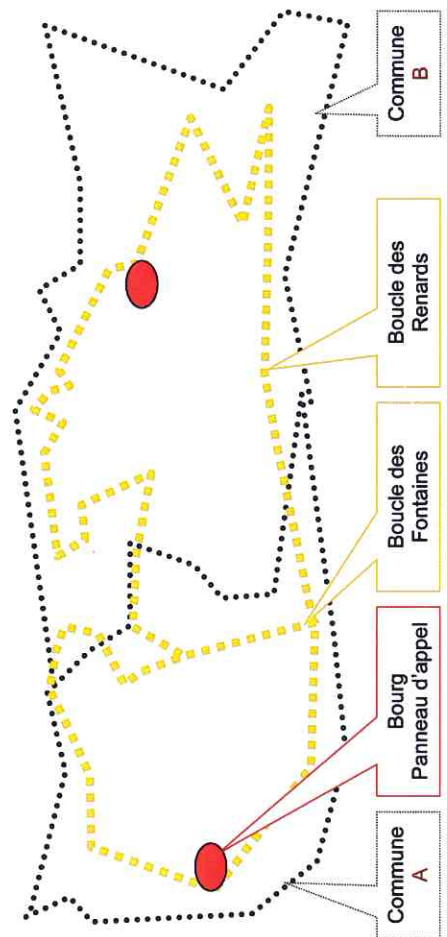
Balisage des carrefours avec changement de direction



Cette signalétique est homogène sur l'ensemble des parcours PDIPR du Département de la Dordogne.

2

Il peut y avoir une partie de boucle d'une commune qui se trouve dans une autre commune : dans ce cas de figure, les deux boucles sont directement liées.



7

Le jalonnement des itinéraires PDIPR (boucles ou liaisons) n'est jamais indiqué par des marques de peinture sur rochers ou sur les arbres.

Les itinéraires PDIPR du Département de la Dordogne sont balisés par des potelets coiffés d'un cabochon jaune (pour les boucles) ou d'un cabochon vert (pour les liaisons inter boucles ou inter communales).



Position des équerres sur les balises du PDIPR



Pour éviter bon nombre d'erreurs : la pointe de l'équerre n'est jamais orienté vers le haut ou vers le bas !

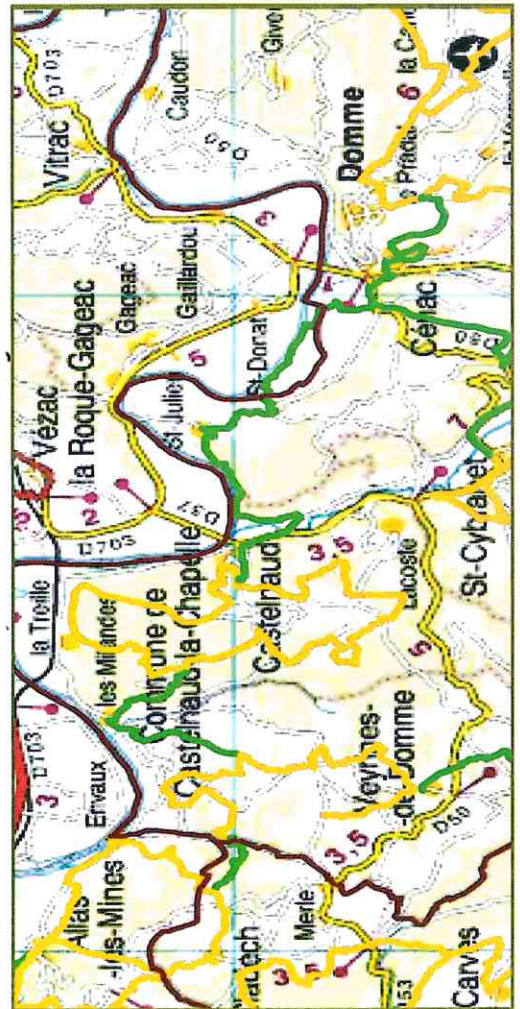
Aux intersections les balises sont enrichies d'équerres de la même couleur que leur cabochon pour confirmer et renforcer la direction à prendre. Il est préférable d'apposer une équerre de chaque côté de la balise afin que l'itinéraire puisse être suivi dans les deux sens.



Pour préserver la lisibilité du jalonnement, il est formellement interdit d'apposer toute autre information, tant sur les balises que sur les poteaux de flèches. Le mobilier signalétique (flèches, mats, balises) est implanté en domaine public (sauf convention de passage express) et, de manière à ne gêner ni les riverains, ni la circulation. La dégradation de cette signalétique est assimilée à une « dégradation de bien public »

4

Jaune ou vert, comment s'y retrouver ?



5